



14ème législature

Question N° : 103739	De M. Michel Zumkeller (Union des démocrates et indépendants - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > orthophonistes	Analyse > rémunérations. revendications.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le mécontentement des orthophonistes. Ceux-ci ont, en effet, cru que - à la suite de leur entrevue avec des représentants du Premier ministre - l'autonomie et la responsabilité de la profession seraient enfin reconnues et qu'une juste rémunération leur serait enfin proposée. Or aucune reconnaissance par le Gouvernement des compétences des orthophonistes ne semble effective. Pire, la fameuse grille qui devait être présentée au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 16 mars 2017 promise par le Gouvernement n'est plus à l'étude. Par conséquent, il souhaite connaître quelles sont les mesures concrètes et rapides que le Gouvernement entend mettre en place afin de tenir les engagements pris envers les orthophonistes.